

Commission Commission Exercice Salarié

Commission Exercice Salarié

Valérie BATAILLARD, Bénédicte FEGAR-COGNEAU, Véronique PUIPIER-SEYFRIED

La Commission Exercice Salarié continue de répondre aux questions des orthophonistes, adhérents ou non, qui lui parviennent par mail ou lors de la permanence téléphonique.

Celles-ci concernent les grilles salariales et l'embauche, les négociations conventionnelles dans le médico-social, l'organisation du temps de travail, l'obligation vaccinale, l'autonomie de l'orthophoniste et les possibilités de réponse face à des demandes abusives de la part de l'encadrement.

Par ailleurs, nous avons reçu nombre de **témoignages concernant les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)**. Un premier écrit de la CES en juin 2021 parlait de leur création (voir dans le bulletin 150 « Défendons le travail institutionnel : les orthophonistes à l'œuvre. CMPP en danger : destruction programmée des soins ambulatoires »). Un deuxième écrit est en préparation et nous souhaitons qu'il puisse voir le jour le plus vite possible.

Nous sommes également très impliquées dans le travail intersyndical, avec l'organisation et la participation à six réunions intersyndicales en 2022, et deux audiences avec le Ministère de la Santé et de la Prévention : le 14 avril, avec M. Delescluse, conseiller au cabinet de M. Veran, puis le 6 septembre avec Mme Williaume et M. Bégué, conseillers au cabinet de M. Braun.

Le 6 septembre dernier, comme nous le craignons, aucune réponse n'avait été préparée par nos interlocuteurs du ministère. Pire encore, ils nous demandaient d'exposer une nouvelle fois notre situation puisqu'ils ne connaissaient pas le dossier, nous ramenant ainsi dix ans en arrière. Le changement incessant de nos interlocuteurs est exaspérant et nous sommes lassées de répéter toujours les mêmes choses. C'est ce que nous leur avons redit, rappelant que notre métier a une qualification professionnelle de niveau Bac+5 depuis 2013, et que les négociations nous portaient en 2015 vers des grilles salariales adéquates, prenant appui sur celles des sage-femmes !

Seulement, comme le rappelle l'historique des actions menées depuis 2013 pour obtenir la reconnaissance du niveau de compétences et de qualification des orthophonistes de la FPH (document à retrouver sur le site de la FOF, dans la rubrique « Exercice Salarié »), nos mobilisations et ces négociations avaient été stoppées en novembre 2015, par la mise en place de l'état d'urgence suite aux attentats de Paris, alors qu'une forte manifestation était prévue le 20 novembre.

Commission Exercice Salarié

La reprise récente des **actions intersyndicales**, sur l'initiative de la FOF, nous permet d'espérer que nos mobilisations porteront leurs fruits. En effet, si de nouvelles grilles salariales ont pu bénéficier aux orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière depuis octobre 2021 (voir le décret n° 2021-1264 du 29 septembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps des personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière), les orthophonistes travaillant dans le secteur médico-social n'ont à ce jour perçu aucune augmentation digne de ce nom !

Les mobilisations des 22 et 29 septembre nous ont déjà permis de nous retrouver à plusieurs orthophonistes, de rejoindre d'autres professionnels, de santé ou non. Aux journalistes, nous expliquons la situation de notre profession et nos revendications. Dans les rues de nombreuses villes de France, nous redisons l'urgence de la situation et revendiquons une hausse des salaires et des moyens pour faire notre travail. Ces mobilisations sont à poursuivre de diverses façons : retrouvons-nous !

À l'occasion des Journées d'Études de la FOF à Poitiers, les 23 et 24 septembre derniers, nous nous interrogeons sur **l'orientation de la politique de santé**, qui mise beaucoup sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), comme si une « meilleure articulation du lien ville-hôpital » pouvait remplacer un travail institutionnel.

Si toutes ces questions vous intéressent, nous vous invitons à nous écrire, à nous appeler, à nous rejoindre, à nous interpeler, à nous informer, etc., afin de poursuivre ces réflexions, répondre à ces questions, pouvoir continuer à informer les adhérents de la FOF, et porter ensemble nos revendications pour le métier d'orthophoniste.



Commission Commission Exercice Salarié

Voici, pour mémoire, le communiqué de presse intersyndical
du 16 septembre 2022 :

Une nouvelle fois, aucune réponse pour faire face à la désertion des postes salariés en orthophonie et une méconnaissance de la situation des orthophonistes en salariat !

Suite à sa demande du 14 juin 2022, l'intersyndicale des orthophonistes a rencontré ce jeudi 6 septembre, en visioconférence, Mme Williaume et M. Bégué, conseillers du Ministère de la Santé et de la Prévention.

L'intersyndicale avait déjà rencontré le Ministère de la Santé le 14 avril 2022 entre les 2 tours de l'élection présidentielle. M. Delescluse, membre du cabinet de M. Veran, avait assuré l'intersyndicale que les préoccupations et revendications évoquées seraient transmises au cabinet suivant.

Nous constatons ce jour que cet engagement n'a pas été tenu. L'intersyndicale a donc une nouvelle fois évoqué la situation dramatique pour les patients et aidants, les orthophonistes, les médecins, les enseignants et les étudiants en orthophonie, en lien avec l'absence d'attractivité des carrières salariées.

À nouveau, aucune réponse n'a donc été apportée ce 6 septembre par les représentants du Ministère de la Santé et de la Prévention, seulement l'engagement de prendre connaissance des éléments de notre dossier et d'y apporter une réponse dans un délai de deux mois.

Ceci n'est plus acceptable !

En effet, l'Intersyndicale des Orthophonistes alerte depuis plus de dix ans sur la situation des orthophonistes en salariat et ses répercussions sur le libéral et la formation initiale. De nombreuses rencontres ont eu lieu depuis 2012 avec des interlocuteurs des ministères de la santé et de la fonction publique : aucune réponse adaptée n'a été apportée pour reconnaître le niveau de formation initiale ainsi que le niveau d'expertise et d'autonomie de la profession d'orthophoniste et résoudre ainsi l'absence d'attractivité des postes salariés.

Nous insistons sur l'urgence de la situation et sur la nécessité d'avancer avec des propositions concrètes.

Commission Exercice Salarié

Nous dénonçons :



- les vacances de postes en institution du fait de la faible attractivité salariale et des restructurations ;
- la disparition programmée des orthophonistes des lieux de soins pluridisciplinaires (CMP, CMPP, CAMSP, IME...) ;
- la perte de sens du travail des orthophonistes : le soin ne se résume pas à des bilans ou à un saupoudrage de séances ;
- la dégradation de la formation initiale par une disparition des lieux de stages institutionnels et des enseignants experts des domaines.

Nous revendiquons :

- une revalorisation salariale en adéquation avec le niveau de diplôme des orthophonistes (Bac+5) au minimum un début de carrière à 2000 euros net dans les établissements publics et privés ;
- une réelle progression de carrière avec une fin de carrière au moins à 4000€
- la consolidation des équipes existantes pour encourager les professionnels à rester en poste, stabiliser les équipes et assurer l'attractivité des postes ;
- la fin de la précarité avec l'embauche, pour tous ceux qui le souhaitent, sous statut ou convention (titularisation dans la fonction publique, CDI) ;
- le maintien d'une formation spécifique de qualité pour les orthophonistes, en 5 ans ;
- un accès aux soins pour tous les patients et la défense d'un projet de soin pour chacun.

Nous appelons donc à une mobilisation massive lors des journées de grève des établissements de santé publics et médico-sociaux. **Continuons à faire entendre notre voix !**

Les revendications des orthophonistes et des étudiants rejoignent celles de l'ensemble des professionnels de santé.

Commission Exercice Salarié

Contacts Intersyndicale :



CFTC Santé-Sociaux :
Chantal Aubry (01.42.11.78.05)

CGT-UFMICT :
Claire Delore (06.33.82.25.90)

FNEO : Sophie Heulle (06.99.63.01.11)

FNO : Antoinette Lejeune
(06.78.54.46.20)

FO : Christine Arcay (06.82.29.78.47)

FOF : Véronique Pupier
(07.82.86.13.45 / 03.88.35.90.52)

Sud : Valérie Respaud (06.89.67.87.30)